

QUEST

apl

information

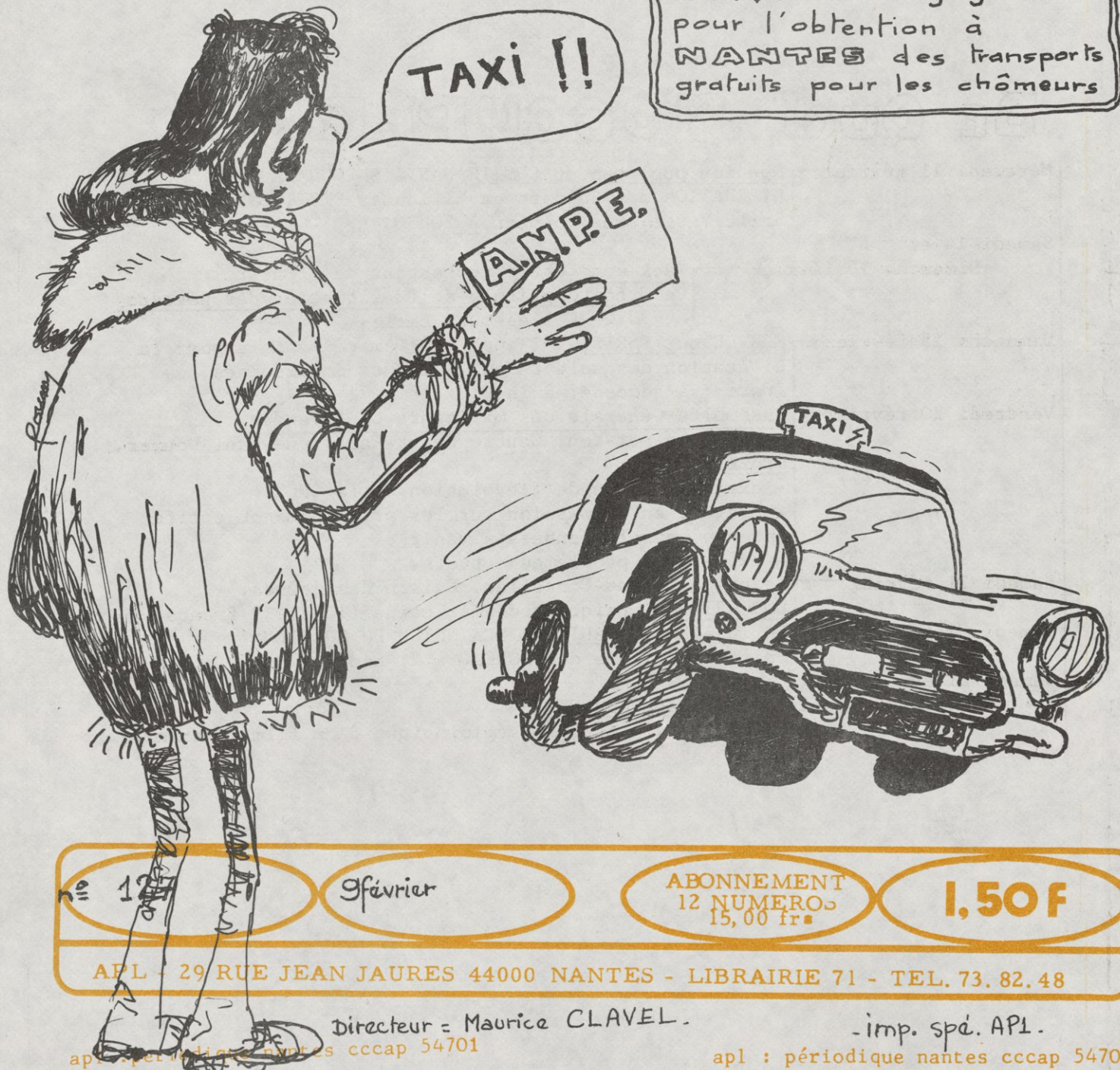
Bulletin régional hebdomadaire de l'Agence Presse Libération

REPRODUCTION ET UTILISATION DES INFORMATIONS ENTIEREMENT LIBRES...

actions engagées
pour l'obtention à
NANTES des transports
gratuits pour les chômeurs

TAXI !!

ANPE.



no 12

février

ABONNEMENT
12 NUMEROS
15,00 frs

1,50 F

APL - 29 RUE JEAN JAURES 44000 NANTES - LIBRAIRIE 71 - TEL. 73. 82. 48

Directeur = Maurice CLAVEL.

- imp. spc. APL.

apl : périodique nantes cccap 54701

apl : périodique nantes cccap 54701

①

AU MENU CETTE SEMAINE.

- PAGE 2: Procès d'une femme...
 PAGE 3 et 4: Document sur la retraite à 60 ans...
 PAGE 5: Dernières nouvelles de l'Ouest...
 PAGE 6 et 7: Rencontre ouvrier-paysan de Saint-Brevé...
 PAGE 8 et 9: Suite de l'éducateur inculpé aux Dervallières...
 PAGE 10: Mouvement de protestation des internes de la Colinière...
 PAGE 11: Bus gratuit pour les chômeurs...
 PAGE 12: Marans, enseignement privé: NON au pouvoir féodal...
 Le Sergent Dupuy à Nantes...
 PAGE 13: Saint-Nazaire: Victoire populaire au tribunal...
 Soutien aux insoumis nantais...
 PAGE 14: Pétition contre la justice militaire...

DE QUOI S'OCCUPER...

- Mercredi 11 février — Réunion publique du COMITE NANTAIS POUR LA
 LIBERATION des Soldats et Militants EMPRISONNES.
 Salle Vasse, rue Colbert à 20H30.
- Samedi 14 et
 Dimanche 15 février — Week-end Centre Protestant de l'Ouest,
Le Crédit Agricole et la situation des paysans
 - 79370- Celles-sur-Belle.
- Dimanche 15 février — MONTEE sur PARIS, à l'appel du Comité Nantais pour la
 Libération des soldats et militants emprisonnés.
 (Cars : s'adresser à la Librairie 71).
- Vendredi 20 février — Assemblée Générale des militants CFDT-Vendée,
 à la Roche-sur-Yon, Centre Saint-Paul, rue Paul Doumer.
Ordre du jour:
 - examen chiffré de l'évolution de la CFDT
 - travail en commission sur les principaux objectifs
 obtenus pour les années à venir
 - examen des problèmes actuels.
- Samedi 21 février — Saint-Julien-de-Concelles, Maison des jeunes,
LOS GRINGOS musique sud-américaine (10 et 19 francs)
- Samedi 21 février — Le THEATRE du GALION : "LA SUEUR DU SOLEIL"
 Salle Municipale de FEGREAC à 21 heures.
- Samedi 21 et
 Dimanche 22 février — Week-end CPO,
 Analyse socio-sémiologique d'un film: l'examen.

PROCES D'UNE FEMME

②

Mercredi 4 février, Nantes, une femme divorcée passe en jugement pour "délit de non représentation d'enfants". Condamnée par défaut il y a plusieurs mois à 3 mois et un jour de prison ferme, elle a fait opposition. La nouvelle sentence: un mois de prison avec sursis.

Si elle n'a pas obtenu la RELAXE pure et simple, c'est que le tribunal considère qu'une femme est COUPABLE si elle n'accepte pas de se soumettre à l'exercice capricieux d'un droit de visite contraignant: la mère qui a la charge des enfants a le DEVOIR de s'en occuper seule toute l'année et d'être disponible quand le père les réclame au mois d'aout ou quelques rares week-end par an.

S'il ne vient pas, tant pis! Si elle ne l'attend pas... elle risque de un mois à un an de prison (Code Pénal-art. 357)!

Tout au long du procès, Mme la Juge a reproché à Mme X de n'avoir pas rempli son rôle de femme, c'est à dire d'EPOUSE et de MERE.

"la femme est responsable de l'harmonie des foyers" et Mme la présidente a déploré "le climat de mauvaise entente qui complique cette situation regrettable"

"la femme est la gardienne de son foyer"

On lui fait grief de tout déplacement, même lorsqu'il s'agit de chercher du travail. Alors que le père ne s'est pas soucié de ses devoirs lorsqu'il est parti en Afrique, on accuse Mme X de "naviguer à sa guise entre l'Espagne et la France".

En refusant ce rôle dévolue à la femme par notre société, Mme X s'oppose aux représentants de la morale et de la légalité bourgeoise qui affirment, par la voie du procureur, que "l'ordre public consiste à rétablir la paix dans les familles".

Nous étions nombreuses femmes de Nantes à soutenir MMe X, en assistant à l'audience en diffusant des tracts, en donnant une conférence de presse, parce que nous REFUSONS l'infériorité des femmes dans le divorce (comme dans le mariage)

nous REFUSONS que la femme divorcée reste étroitement dépendante du père de ses enfants

nous REFUSONS le traumatisme et la culpabilité qu'entraîne le recours obligatoire aux flics et aux juges.

nous EXIGEONS:
une qualification professionnelle; des crèches gratuites; un salaire équitable; des droits proportionnels aux devoirs en ce qui concerne la garde des enfants.

Ces conditions sont indispensables pour que les femmes aient au moins des chances égales devant le divorce.

FEMMES TRAVAILLEUSES EN LUTTE
MLF NANTES
GROUPE FEMMES ETUDIANTES

RETRAITE À 60 ANS : 5 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES PAR AN SI ELLE ÉTAIT APPLIQUÉE DANS LES PAYS DE LOIRE !

UN DOCUMENT "DÉTOURNÉ" DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Quelle serait, pour la région des Pays de la Loire, l'augmentation du nombre des départs en retraite due à un avancement de l'âge de la retraite à 60 ans ?

Telle est l'interrogation à laquelle tente de répondre cet article. La première partie présente les caractéristiques de la population concernée, la deuxième la méthode retenue et les résultats obtenus.

PART DES 60 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION TOTALE

En Mars 1968, les personnes âgées de 60 ans et plus (457 608 personnes) représentaient 17,7 % de la population totale régionale - ce résultat est très proche de celui observé pour la France entière (18,8 %).

Pour les années ultérieures au recensement de 1968, les estimations sont les suivantes :

1er janvier 1974	-	17,4 %
"	"	1978 - 16,4 %
"	"	1980 - 15,4 %
"	"	1985 - 15,6 %

La diminution que l'on constate s'explique par l'entrée dans la population âgée des classes creuses nées au cours de la première guerre mondiale.

LES 60 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION ACTIVE : 1 SUR 10 !

En mars 1968, 103 000 personnes âgées de 60 ans et plus déclaraient exercer une activité. Dans la région, comme dans la France entière, un actif sur dix avait alors plus de 60 ans.

Pour les années 1974 et 1980 les estimations de la part des actifs de 60 ans et plus dans la population active sont les suivantes :

	1974	1980
Pays de la Loire	7,6 %	4,5 %
France	7,6 %	4,5 %

Cette évolution s'explique par la tendance à la diminution des taux d'activité aux âges élevés.

LES 60 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION SALARIEE

Les salariés de 60 ans et plus (38 700 personnes) représentent 37,5 % de la population active du même groupe d'âge, ce pourcentage diffère significativement de celui observé pour la France (51 %). Ceci peut s'expliquer par l'importance de la catégorie des non salariés dans la région des Pays de la Loire, en particulier les non salariés agricoles (exploitants, aides familiaux) représentent 64 % du total des non salariés de 60 ans et plus.

Les salariés âgés de la Région présentent un deuxième caractère qui les différencie de la population française : la part des salariés âgés dans le total de la population salariée est inférieure à la moyenne française.

Si l'on met à part l'agriculture, les salariés âgés sont proportionnellement plus nombreux dans les branches "tertiaires". Mais cette affirmation reste imprécise puisque l'on peut exercer un métier secondaire dans un établissement dont l'activité principale est de type tertiaire. L'examen de la répartition des salariés âgés par groupes de professions permet de lever cette ambiguïté.

(...) Il apparaît clairement que les salariés âgés sont proportionnellement plus nombreux dans les métiers des services que dans les métiers de la production. Dans le groupe des métiers des services, une catégorie professionnelle regroupe à elle

seule 22,2 % du total des salariés âgés. Il s'agit du groupe "personnel de services" qui comprend, entre autres, les métiers suivants : magasiniers, gardien, concierge, personnel de service de l'hôtellerie, femme de ménage, etc...

ESTIMATION DES CONSEQUENCES SUR L'EMPLOI REGIONAL D'UN AVANCEMENT DE L'AGE DE LA RETRAITE A 60 ANS

Ce travail n'ayant pas pour but de présenter le dispositif juridique qui sert de cadre au phénomène, on rappellera seulement que les différents régimes existants insistent les salariés à atteindre un âge limite s'ils veulent bénéficier d'une pension à taux plein. De fait, on constate qu'il en est bien ainsi ; la majorité des salariés du régime général prennent leur retraite à 65 ans.

Si la répartition par âge des départs en retraite est bien connue, on ignore, par contre, les motivations qui ont conduit à ces départs. De plus la méconnaissance du phénomène ne s'arrête pas là ; le régime juridique, tout au moins pour les salariés du régime général, permet le cumul d'une retraite et la poursuite d'une activité professionnelle, or, l'importance de ce phénomène est inconnue. Aussi, pour estimer les conséquences sur l'emploi d'un avancement de l'âge de la retraite, la seule voie possible semble être une approche démographique ayant pour base la répartition, par âge, de la population salariée. (...)

Les résultats pour la période 1974-1980

L'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans à partir de l'année 1974 (*) réduirait la population salariée de 32 800 personnes selon l'hypothèse forte et de 21 800 dans l'hypothèse faible. Ceci représente une diminution relative de la population active de 2,77 % dans un cas et de 1,8 % dans l'autre.

Le phénomène se déroulant sur six ans, on peut dire qu'en moyenne, il y aurait entre 5 465 et 3 638 départs en retraite de plus par an. La direction régionale de l'INSEE estimant que pour l'année 1975 les départs à la retraite des salariés s'élèvent à 11 112 ; ceci conduirait à une augmentation relative de ces départs variant entre 49,2 % et 32,7 %.

La répartition par sexe montre que, dans les deux hypothèses, les hommes représentent environ 95 % des départs.

En conclusion, on peut penser que la décision d'avancer l'âge de la retraite à 60 ans entraînerait pour la région des Pays de la Loire des départs supplémentaires annuels variant entre 3 600 et 5 400.

D'un point de vue quantitatif, il est bien certain que l'avancement de l'âge de la retraite n'entraînera pas une substitution poste à poste par ponction sur le marché du travail ; tout au plus on peut penser que pour les postes demandant une qualification élevée, cette mesure entraînera une légère accélération des promotions.

D'un point de vue qualitatif, il semble nécessaire de considérer que les départs de salariés agricoles ne correspondront pas à des postes qui seront remplacés, en conséquence seuls les départs de l'industrie et du secteur tertiaire seront susceptibles d'être remplacés, soit entre 3 400 et 5 200 emplois.

(*) Il est bien évident que le choix d'une autre date aurait été préférable, l'année 1974 est imposée par la méthode de calcul, elle-même dépendant de la période de 6 ans qui s'est écoulée entre les deux précédents recensements.

FAILLITE DANS LA CHAUSSURE =

Rehault Fougères a déposé son bilan. On saura lundi 10 février si un entrepreneur veut bien reprendre l'affaire. En attendant, les ouvriers poursuivent la lutte: manifestation de 600 personnes à Fougères le lundi 3 février, possibilité d'occupation si l'emploi n'est pas maintenu.

5^{ème} Semaine de grève à MICHELIN-VANNES

Pour des augmentations de salaires, pour la révision des cadences, semaine de 40 heures... Manifestation de 700 personnes à Vannes lundi 2 février.

... PATRONS du POGNON !!!

Mercredi 4 février, manifestation de Saunier-Duval et de l'électro-navale route de Paris (1 millier de personnes).

Saunier-Duval: grèves tournantes pour une augmentation uniforme de 200 F, plus 5% d'augmentation en fonction du cout de la vie.

Electro-navale: en grève depuis deux semaines pour un horaire de 41 heures, le paiement des heures perdues, une augmentation de 0,75% à la suite de l'augmentation des cotisations de Sécurité Sociale.

LICENCIEMENT COLLECTIF:

de 38 personnes chez Giraudet à Ancenis.

♪ SUR LE PONT DE SAINT-NAZAIRE NOUS N'IRONS PAS PAYER: ♪

Dans un communiqué, la CFDT appelle " les travailleurs et l'ensemble de la population à être nombreuse à manifester leur présence à chaque scéahce publique de conseil municipal où il est question du pont."

A l'appel de la FDSEA, 2 000 agriculteurs au rassemblement de mardi 3 février pour l'amélioration du revenu

CHEIX-EN-RETZ ...

Le sous préfet de St Nazaire met en garde les Mouillé contre leur expulsion qui devrait avoir lieu au Printemps (?) "par évident souci social et humain" (sic) "...il leur appartient de trouver ici où là, dans le plus bref délai, un autre logement et s'il y a lieu, une autre exploitation..." A suivre.

GREVE DANS LES FACS ...

Mardi 3 février à l'IUT de ST NAZAIRE pour la reconnaissance du DUT, contre le projet Soisson.

Mardi 3 février: la fac de Haute Bretagne à RENNES (Lettres) vote la grève contre le projet Soisson.

Mardi 3 février à ANGERS: -Grève à la fac de SCIENCES pour soutenir 60 à 70 étudiants dont l'année ne sera pas validée faute d'enseignements (manque de profs).
-Grève également à la fac de DROIT contre le projet Soisson.

Une coordination nationale des facs est prévue à NANTES dans le courant du mois de février

PAPINSKY ...

continue sa grève de la faim (depuis près de 3 mois) pour sa réintégration à l'éducation nationale.

Le jugement du tribunal du 29 janvier a confirmé sa radiation de l'éducation nationale mais il peut néanmoins retrouver un poste d'enseignant ...selon le bon vouloir du ministère de l'éducation nationale. D'où la nécessité de continuer la mobilisation.

Vendredi 5 février, à l'appel du SGEN-CFDT et de l'Ecole Emancipée, 15 lycées et CES de Nantes étaient en grève pour le soutien à Papinsky.

RASSEMBLEMENT OUVRIER - PAYSANS

S^t BRIEUC 31 Janvier

⑥

Des militants CFDT et CGT de 24 entreprises des 5 départements bretons ayant mené des luttes importantes (SLE, Thomson-CSF, SICCNA...) et des paysans-travailleurs des Côtes du Nord se sont réunis le samedi 31 janvier 1976 à Saint Briec. Cette réunion avait pour but d'organiser le contact direct et un échange d'expériences entre tous les travailleurs de Bretagne en lutte, quelque soit leur appartenance syndicale et politique.

Cette formule a permis une meilleure compréhension des problèmes de chacun et de tisser des liens plus solides face à la crise. Ouvriers et paysans ont tiré le bilan aussi bien des luttes victorieuses que des échecs récents.

De cette réunion d'un type nouveau, sont sorties plusieurs résolutions :

- tout d'abord un soutien urgent aux travailleurs de la SICCNA de St Malo, ruban bleu des luttes depuis dix mois,
- ensuite la nécessité de multiplier les liaisons horizontales, ville par ville, pour briser l'isolement des conflits, organiser une popularisation la plus large possible et renforcer l'unité entre les ouvriers et agriculteurs anticapitalistes.

PSU Bretagne

Quelques éléments de bilan

La rencontre ouvrier paysan qui s'est tenue à St Briec a été importante à plusieurs points de vue.

D'abord parce que première rencontre ouvrière organisée sur la Bretagne, elle répondait à un besoin largement ressenti par les participants, celui de confronter les expériences, d'en tirer des leçons, d'aller plus loin.

Ensuite les thèmes discutés en commission représentaient effectivement deux des problèmes cruciaux pour l'avenir des luttes en Bretagne :

- la première commission a traité des moyens pour renforcer le degré de conscience et d'organisation dans les boîtes à partir de la pratique démocratique de masse,
- la seconde, des problèmes et des avancées dans la liaison ouvrier-paysan et autour d'elle dans la constitution d'un comité populaire en Bretagne.

SAINT-MALO : 10e MOIS DE LUTTE

Enfin, la présence des travailleurs des chantiers de Saint Malo en lutte depuis dix mois a permis de prendre conscience des difficultés exceptionnelles de cette lutte très dure et en même temps l'urgence du développement d'un mouvement de solidarité à l'échelle de la Bretagne. La plupart des travailleurs (300) touchent 510 F par mois depuis le début de la lutte et l'isolement est presque total(*)

Cependant, cette rencontre a révélé certaines faiblesses, aussi bien le type de participants relativement limité, malgré le nombre significatif de paysans de Côtes du Nord, que le niveau des débats a montré, l'état encore débutant du travail révolutionnaire dans la classe ouvrière bretonne.

Il y a encore du travail à accomplir avant qu'une telle rencontre puisse dépasser la confrontation d'expériences pour peser, ne serait-ce qu'un minimum, sur les rapports de force politiques et sociaux sur la Bretagne.

D'autre part, une certaine ambiguïté a pesé sur l'organisation de ces débats. On n'a pas intérêt à laisser faire complètement la spontanéité du débat en croyant que cela en favorisera la richesse. Au contraire, une certaine centra-

.../...

.../...
 lisation préalable des problèmes et des questions à l'ordre du jours aurait pu permettre une avancée plus grande des discussions, y compris par les divergences que cette centralisation aurait pu faire apparaître.

Les participants se sont séparés avec la ferme intention de poursuivre les contacts et de refaire une rencontre quand la situation politique ou la progression de l'intervention l'exigeront.

(*) Pour soutenir les travailleurs de la SICNA, envoyer les contributions à

ROUSSE YANNICK
 89 rue G. Clemenceau
 85 400 St Malo

Des ouvriers nantais du bulletin de liaison ouvrier.

REUNION PUBLIQUE

du Comité Nantais Pour la Libération des Soldats et militants emprisonnés

Mercredi 11 Février Salle F. Vasse rue Colbert
 20h30

avec la participation de

Pierre HALBWACHS et Robert PELLETIER

APRÈS LA MANIFESTATION PAYSANNE...

Les Paysans-Travailleurs sont mécontents des propositions de prix de la Commission de Bruxelles et dénoncent la mascarade de la fixation des prix et la baisse de leur pouvoir d'achat.

Cependant ils ne veulent pas s'associer à des manifestations réclamant un prix uniforme et appellent les paysans à réclamer devant leurs entreprises un prix rémunérant leur travail.

VIGNES-MARON: LE JUGEMENT EST CONFIRMÉ LE 3-02-76.

En appel à Rennes, la FDSEA et les MAZERY sont condamnés à verser 4450 francs de dédommagement au propriétaire le comte Armand.

Par contre la mainlevée sur les objets saisis est confirmée.

LE N°4 du BULLETIN DE L'UMN EST PARU

(gratuit, en dépôt à la librairie 71)

AU Sommaire: - La Dictature du Proletariat - La Médecine - La Mort libérale avancée -
 - la Mobilisation étudiante -

AFFAIRE DE L'ÉDUCATEUR INCULPÉ

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 5 FÉVRIER

300 à 400 personnes, dont beaucoup de jeunes, sont venus apporter leur soutien aux inculpés.

Une conférence de presse, comme son nom l'indique, concerne la presse et en l'occurrence les journalistes. Eh bien, on ne le dirait pas, puisqu'en tout et pour tous UN seul journaliste (celui d'Ouest-France) a daigné venir. Les autres, pas vus, Aucun !

A la demande du type de Ouest-France, on fait le rappel des faits (il les connaissait pas...) Après ça, le même journaliste, dans une envolée lyrique, questionne une nouvelle fois : « Avec la politique de la "personnalisation" des choses et de la presse, il faut du "sensational" sinon, ça passera pas ! dans cette société de merde, on sait ce qu'est la presse... (sic) ; alors je demande pourquoi l'anonymat de l'éducateur. Il faut un nom, ...un nom, pour que ça passe !! » L'inculpé-éducateur s'explique. Il explique entre autre qu'il préfère et souhaite que son nom ne soit pas révéler aux journaux. Il ne change donc pas ses positions et explique - encore - que la dite inculpation vise un éducateur en exercice et non un bonhomme. En substance, il finit en disant que ce qui lui arrive pourrait arriver à n'importe quel autre éducateur.

Diverses organisations syndicales ou politiques, présentes, donnent succinctement leurs opinions et leurs positions. La sexualité est abordée, au fil d'une question du groupe anarchiste. Le PSU cause de la libération de la sexualité sur un champ politique.

Il faut rappeler les chefs d'inculpation :

- 1) Excitation de mineurs à la débauche,
- 2) Corruption de personnes + attentat aux moeurs

... rappeler aussi que le procès aura lieu le 10 mars 76 et qu'il sera présidé par une femme. Enfin qu'un meeting est organisé à Nantes le 5 mars et à St Nazaire le 26 du même mois. Une manifestation aura lieu le soir du procès en correctionnelle.

CONTRE LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE

CREATION D'UN COMITE DE SOUTIEN

A travers l'inculpation d'un éducateur de prévention et d'un président de maison de jeunes, c'est un type de travail social et d'éducation qui est réprimé :

celui qui prend en considération la réalité des problèmes des jeunes et de leurs familles, y compris la sexualité.

celui qui recherche les causes et ne se contente pas de soigner les effets.

celui qui refuse d'être le relai caché de la répression policière. Celle-ci s'exerce principalement à l'encontre des gens qui sont déjà soumis à la plus grande exploitation dans le domaine du travail (quand ce n'est pas le chômage) du logement, des loisirs, de l'école.

.../...

De plus, à travers l'inculpation du président de la Maison de Jeunes, la justice personnalise une décision commune, dont le but était de mettre les moyens et les locaux de la Maison de Jeunes à la disposition de tous les groupes vivants dans le quartier.

L'hypocrisie du gouvernement actuel tend à faire croire à la libéralisation de la sexualité à travers la loi de décembre 74 sur la contraception. Cette loi accorde le remboursement des moyens contraceptifs à tous et aussi la possibilité pour les mineurs d'obtenir ceux-ci gratuitement dans les centres de planification, sur leur seule demande.

Dans le même temps, elle envoie en correctionnelle un des éducateurs qui a mis à la disposition des jeunes, sur leur demande, des préservatifs masculins, lesquels sont en vente libre depuis le 19^e siècle et actuellement dans les supermarchés.

Pour informer la population et apporter un soutien aux inculpés, un comité de soutien s'est constitué le 30 janvier à l'initiative de l'intersyndicale CGT-CFDT des Centres d'Action Educative et du Collectif National de Prévention. Il est formé de personnes individuelles et des organisations suivantes :

- Sections syndicales CGT et CFDT des Centres d'Action Educative
- Collectif National de Prévention
- le CRI
- Personnel administratif et d'animation Famille Rurale
- PSU NANTES
- Section CGT du C.E.T.C. NANTES
- Syndicat départemental CFDT enfance inadaptée
- Syndicat départemental CGT enfance inadaptée
- GIT Groupe Insoumission Totale
- Mouvement français du Planning familial
- Ligue communiste révolutionnaire
- Ecole émancipée 44
- Syndicat médecine générale
- Fédération anarchiste
- CNT/AIT (confédération nationale du travail)
- Femmes travailleuses en lutte
- PS NANTES Ouest
- Association des surveillantes d'internat de L.A.
- Groupe Aguerria
- Intersyndicale DDASS
- Organisation communiste révolution
- Association syndicale des familles de NANTES-DERVALLIERES
- Association de la Maison de quartier des DERVALLIERES
- Intersyndicale office des Centres sociaux.

- LE COMITÉ de SOUTIEN -

(1^{re} partie de notre correspondance APL)

MARCHE SUR PARIS - 15 FEVRIER

à l'appel du Comité Nantais pour la libération des soldats et militants emprisonnés -

inscriptions : LIBRAIRIE 71 29 rue J. Jaurès NANTES

LA COLINIÈRE : MOUVEMENT DE PROTESTATION (internes) (LYCÉE ET C.E.S.)

Les internes de La Colinière sont mécontents des conditions de vie actuelles à l'internat :

- le système de chauffage au lycée et à l'internat étant défaillant et de plus nettement insuffisant (entre 10° et 14° aux dortoirs), les internes demandent une révision complète du système de chauffage, une meilleure répartition des heures de fonctionnement (plus durable), et une augmentation de la subvention pour ce problème.
- La qualité et la quantité de la nourriture étant jugées insuffisantes par la majorité des internes, nous demandons une amélioration (commission hygiène et sécurité, participation des élèves à l'élaboration des menus, équilibre des repas.
- Les conditions de travail en étude à l'internat étant déplorables à cause des suppressions de postes de surveillants et de l'augmentation des effectifs, entraînant des problèmes de locaux, nous demandons un système permettant aux élèves qui travaillent de ne pas être dérangés par les autres qui sont contraints de rester en étude. L'étude de 17H 30 à 19H resterait obligatoire, et l'étude après le diner serait facultative.

UNE ACTION DE PROTESTATION A DEJA EU LIEU LE MARDI 3 ET LE MERCREDI 4 FEVRIER SUIVIE PAR TOUS LES INTERNES, AFIN DE SENSIBILISER ENSEIGNANTS, ADMINISTRATION ET PARENTS D'ELEVES A NOS PROBLEMES
LE SYSTEME ACTUELLEMENT EN VIGUEUR EST NON SEULEMENT DEPASSE, MAIS DEVIENT INACCEPTABLE.

Les échecs aux examens pour les internes étant plus nombreux que pour les autres, et considérant que les brimades n'ont jamais été des solutions éducatives, nous comptons sur votre soutien.

LES INTERNES

ON A REÇU ÇA : **BEBERT LAMNART DE RETOUR du BOULOT**

... jamais interviewé ...

- est heureux d'avoir appris par l'APL (Agence de Presse Libération), que Bernard Lambert était de retour du Portugal, accompagné de sa suite.
- lui sait gré de s'être bien démarqué des traditionnels touristes révolutionnaire d'été en boycottant Lisbonne.
- enfin, voilà un début d'analyse original, dont pourront s'inspirer les petits gauchistes de l'été et le peuple qui a toujours besoin de ...
...MAITRE, pour lui expliquer comment vivre sa propre révolution !!.

VIGILENCE. CAMARADE POUR QUE NE NAISSE PAS A L'APL LE CULTE DE LA PERSONNATE ...

BEBERT,
postant sa lettre en partant au boulot.

PS: et Bonjour à Clément.

NOTE DE L'APL: **.MERCi, MAÎTRE 000.**

11 Bus gratuits pour les chômeurs.

"Nous sommes chômeurs, nous demandons à prendre le bus sans payer". Les receveurs (ou les chauffeurs) sont surpris mais nous laissent passer. Leurs réflexions sont plutôt favorables: "de toute façon, l'argent ne va pas dans ma poche..." "allez-y, ça remplira le bus", etc.

Le temps d'une ou deux stations, nous distribuons des tracts aux passagers (voir ci dessous). Les tracts sont lus jusqu'au bout mais peu de réaction. Sauf cet ancien combattant nous traitant de feignants, de bons à rien (lui, il travaillait 13 heures par jour; LUI, il faisait des boulots durs ...), "vous ne voulez même pas prendre les bonnes places qu'on a laissé pour vous!". Le bus commençait à s'animer, mais le Pont Morand est arrivé, il fallait descendre pour repartir dans l'autre sens...

Nous étions peu nombreux: une quinzaine dont des non chômeurs (ou futurs chômeurs) venus soutenir l'action. Mais nous avons, pendant plus d'une heure, distribué des tracts aux arrêts de bus, dans les bus du centre, à l'heure de pointe.

Nous pouvons gagner la gratuité des bus en recommençant cette action plus nombreux, en allant à la STAN (nouvelle compagnie des bus), en popularisant cette idée autour de nous. Mais notre LUTTE POUR L'EMPLOI ne s'arrêtera pas à la gratuité des bus, nous voulons briser l'isolement des chômeurs pour qu'ils réclament leur dû.

TRAC DISTRIBUÉ

- Tiens, Joseph, toujours à la même boîte ?
- Oui, et toi ?
- Bof, et bien, au chômage; et pourtant, je cherche. Ça ne peut durer: 12 F par jour, plus une petite misère d'Assedic.
- Oui, j'ai vu dans le canard que vous êtes officiellement 1 100 000.
- Ce qu'ils ne marquent pas, c'est ce que le 7^o plan prévoit jusqu'en 1982. Alors, toi aussi Joseph, tu pourrais bien te trouver dans le nombre. Regarde derrière toi, il y a 5 ans: 200 000 chômeurs; aujourd'hui: 1 100 000 officiels donc 1 500 000 en réalité. Vois toi même, qui paie la crise du capitalisme et de la société de consommation.

-Oh, dis donc Jules, ne te plains pas trop. 90 % du salaire, c'est bien payé pour se tourner les pouces!

-Eh, dis donc, où tu prends tes informations, Joseph. Sais tu que 10% seulement des chômeurs les touchent réellement et pas souvent les moins favorisés.

Tu sais, avec un bon groupe de copains, on compte faire comme à Toulouse, Saint Briec et Grenoble où la gratuité des bus a été obtenue de haute lutte par un groupe de chômeurs. Ça serait bien pratique pour aller pointer et rechercher un emploi- et après tout, les transports en commun, ce sont un service public.

Avec l'action que nous menons, on espère que les utilisateurs des transports en commun seront solidaires et nous nous excusons du retard occasionné par cette action.

LA GRATUITE DES BUS N'EST PAS UNE AUMONE MAIS UN DŪ.

CHOMEURS EN LUTTE.

MARANS - ENSEIGNEMENT PRIVÉ :

NON AU POUVOIR FÉODAL !

(12)

Dans "Ouest-Informations" N° 125, nous relations les aventures d'une institutrice de Marans (17)... licenciée par l'Association gestionnaire (AEP) de son école privée catholique ... pour cause de maternités successives !

Le 28 Janvier dernier, 350 enseignants CFDT-Fédération de l'enseignement privé sont venus apporter leur soutien à Mme Josette Préau, 27 ans, demeurant en Vendée.

A 16 H le rassemblement avait lieu à Marans, place Cognacq, puis le cortège se dirigea vers le domicile de la présidente de l'ADP quai Foch. Là, des slogans hostiles au licenciement jusèrent. Une banderole proclamait : "NON AU POUVOIR FEODAL".

LE CONTRAT SIMPLE

Mme Préau enseigne en primaire, et nombre d'écoles primaires sont encore sous le régime de ce qu'on appelle "le contrat simple" : l'enseignante est payée par l'Etat, mais l'AEP a tout pouvoir pour mettre fin à son emploi par licenciement. Nous avons vu à Crossac (44) l'an dernier, que cette situation de dépendance totale vis à vis de l'Association de Parents permet tout licenciement abusif si votre tête (ou votre pédagogie, ou vos engagements...) ne conviennent pas aux "bourgeois" locaux qui gèrent la plupart des écoles de ce type.

POUR UN CONTRAT D'ASSOCIATION

La CFDT lutte depuis des années pour obtenir en primaire "le contrat d'Association" déjà accordé à la plupart des CEG (cours complémentaires). Ce type de contrat interdit tout licenciement abusif (en principe...), puisque la décision relève du Rectorat d'Académie. Pour les travailleurs, c'est une certaine sécurité, une certaine limite à l'arbitraire... féodal qui règne encore dans nos "bonnes écoles libres"... de licencier !

CORRESPONDANCE APL

DUPUY A NANTES . . .

Dupuy de mery, ex sergent de l'armée française, militant d'Ordre Nouveau, porte-parole des fractions les plus fascistes de la bourgeoisie française, vient d'avoir à Nantes un petit problème. - Un petit, pas un gros : ses meetings, dans d'autres villes et particulièrement à Grenoble, ont suscité des manifestations larges et violentes des antifascistes. A Nantes, simplement, après de vigoureuses pressions de militants de gauche et d'extrême gauche, la salle qu'Action Française (royaliste) avait fait louer pour Dupuy lui a été retirée en dernière minute par l'évêché (propriétaire). - Les nazillons dépités se sont donc repliés sur un Hotel de la rue Crébillon ; d'après un observateur ils étaient une trentaine dans la salle et autant à l'extérieur (service d'ordre).

Un bide pour Dupuy. Mais pas une vraie victoire pour les antifascistes nantais. La prochaine fois qu'une pareille situation se présentera, laisserons nous ce provocateur militariste insulter nos camarades soldats et civils emprisonnés sans réagir davantage ? Beaucoup sont décidés à ne pas le faire. Mais comment s'y prendre, la facile excuse des hésitations ou des divisions de l'extrême gauche organisée ne doit pas faire écran aux vraies responsabilités de tous ceux pour qui le fascisme s'écroule dans l'oeuf, et par les moyens les plus énergiques, ou se répand comme la peste.

CAPORAL DU SCHMOLL

... ON ESSAIERA DE FAIRE MIEUX LA PROCHAINE FOIS !

ST. NAZAIRE: VICTOIRE POPULAIRE AU TRIBUNAL . . .

LES TRUANDS DU DÉMARCHAGE À DOMICILE . . .

Dans la région de Saint Nazaire-Donges, depuis plusieurs années, un démarcheur, Monsieur Ivan Cohen-Jonathan et 8 complices, abusaient des consommateurs par la vente de colis de linge de mauvaise qualité à des prix très élevés (le bénéfice annuel tournait autour de 200 000 F actuels !) et violaient la loi (de décembre 1972, application juin 1973) réglementant le démarchage à domicile.

Le 4 Décembre 1975, les neuf truands comparaissaient devant le Tribunal de Saint Nazaire. Soixante dix familles s'étaient portées partie civile avec leurs associations de consommateurs (Association syndicale des familles (ASF) et association populaire familiale (APF). Plus de 250 personnes assistèrent à un vrai débat marathon de 5 heures !

. . . MIS EN CAUSE PAR LES ASSOCIATIONS FAMILIALES, ET CONDAMNÉS.

Le jugement, mis en délibéré, a été rendu dans la deuxième quinzaine de janvier 1976 :

Mr Ivan Cohen-Jonathan : 18 mois de prison ferme
10 000 F d'amende
13 350 F aux parties civiles
4 200 F de dommages et intérêts

Mme Catherine Feuillet : 6 mois avec sursis
son épouse 50 000 F d'amende

Mr Danid Ayoun : 6 mois avec sursis
3 500 F d'amendes
2 200 F aux parties civiles

Les six autres inculpés se sont vus infliger des peines d'amendes et le remboursement des contrats.

Cela valait le coup d'être su, ce n'est pas tous les jours que les consommateurs ont gain de cause face à la justice "bourgeoise".

CORRESPONDANCE APL

SOUTIEN AUX INSOUMIS NANTAIS RENVOI des LIVRETS MILITAIRES

En vue du procès prochain de trois insoumis nantais, nous envisageons un éventuel renvoi (ou destruction) de livrets militaires.

Un groupe de douze (12) personnes a déjà réalisé cette opération, à la mi-décembre, afin de se solidariser avec les victimes des tribunaux d'exception (cour de sûreté de l'Etat, T.P.F.A.), de dénoncer la justice militaire et les ordonnances de 1959.

Nous invitons tous ceux qui sont intéressés par ce renvoi, à une réunion le MERCREDI 11 FEVRIER à 20H30, au Local du GSOC.

57, rue des Hauts-Pavés à Nantes.

LE GROUPE DE RENVOI.

Ci-contre une pétition que vous êtes confié à signer individuellement et à renvoyer à la Librairie 71.

Trois insoumis nantais, Jean-Pierre ANDRE, Christophe MABIT et Philippe PENEAU seront jugés prochainement par le Tribunal Permanent des Forces Armées de Rennes.

Un autre camarade du Groupe Insoumission Totale de Nantes, Bernard MOREAU, attend le pourvoi en cassation d'un premier jugement (condamnation à un an de prison ferme et un an avec sursis).

A l'occasion de ces procès, nous dénonçons vigoureusement l'existence des Tribunaux militaires, véritables tribunaux d'exception qui jugent en permanence des déserteurs, des soldats en lutte dans les casernes, des objecteurs, des insoumis, mais aussi beaucoup de jeunes appelés, pour des délits mineurs, qui jugent sans aucun contrôle (L'armée y est juge et partie, les jugements n'ont pas à être motivés...)

Ces tribunaux sont d'excellents outils de répression à la disposition du Pouvoir, dans le cadre de l'Ordonnance du 7 Janvier 59 : Tout travailleur, homme ou femme, peut, "en cas de menace" (extérieure, mais aussi intérieure), être mobilisé dans son emploi. Ainsi, lors d'une grève gênante par exemple, la discipline générale des Armées peut être applicable à toute la population. La grève devient refus d'obéissance, l'absence au travail est une désertion... Et ce sont les T.P.F.A. qui jugent, selon le code de Justice Militaire !

Nous n'acceptons pas que l'armée soit un Etat dans l'Etat, disposant de sa police, de sa "justice" etc... Elle représente ainsi un risque trop important pour la Liberté.

Nous dénonçons également l'usage qui est fait de la Psychiatrie pour éliminer les opposants au système militaire (En trois minutes d'"examen", un insoumis est considéré comme "présentant une personnalité psychopathique avec défense paranoïaque").

Avec les insoumis jugés par le T.P.F.A.

Soutenant toutes les victimes de cette juridiction d'exception

Conscients du danger que constitue pour tous cet outil de répression

NOUS EXIGEONS LA SUPPRESSION DES TRIBUNAUX MILITAIRES
L'ABROGATION DE L'ORDONNANCE DE 59
L'ABOLITION DE LA "JUSTICE" MILITAIRE.

NOM

PRENOM

PROFESSION

ADRESSE

SIGNATURE

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.

Un inspecteur des renseignements généraux s'est installé du dimanche 3 au mercredi 6 dans le hall de la gare en effectuant une grève de la faim pour protester contre sa mutation arbitraire de Rennes à Nantes, son collègue inspecteur-principal se contente de sandwiches étant lui aussi muté.

Face aux mutations, les policiers ne disposent en effet d'aucun recours: elles sont couramment employées pour des motifs politiques lorsqu'aucune sanction disciplinaire n'est possible. On leur a avoué: "Vous n'êtes pas faits pour le travail des R.G."

La fédération CFDT de la police nationale s'élève contre cette pratique.

LA SUBVERSION S'ETEND!

BOUGUENAIS: SNIA

La CGT et la CFDT dénoncent le nouvel accord d'entreprise qui s'arrête aux non-cadres et ne lie pas salaire et coefficient (perte sur la prime d'ancienneté et la retraite). Elles proposent un salaire de progrès égal pour tous correspondant aux besoins vitaux (1800f.) et un salaire de fonction suivant la qualification (407f. pour les plus bas salaires); le passage de P1 à P2 après 3 ans d'ancienneté et la promesse d'embauche pour les apprentis.

DOCUMENT

SUR

la retraite
à 60 ans



J'suis contre
d'toutes façons, j'ai
déjà à 55

VOIR P.3-4

ENCORE LES ETUDIANTS.

Une grève d'une partie des loyers vient d'être déclanchée dans les cités universitaires de Nantes. Un comité inter-cité a été mis en place.



QUEST-**INFORMATION**

C'EST QUOI?..

A.P.L.

Un bulletin hebdomadaire diffusé à près de 700 exemplaires, lu et soutenu par différents groupes [écoles, usi-

nes, quartiers, objecteurs, paysans-travailleurs, etc...] se veut : "POUR UNE INFORMATION AU SERVICE DES LUTTES POPULAIRES".

L'APL résolument engagé pour la suppression du système capitaliste veut garder une large ouverture à tous les courants révolutionnaires et progressistes et pour cela refuse d'être lié à un groupe quelconque.

NOS REUNIONS SONT OUVERTES A TOUS, LE VENDREDI SOIR à 20 h 30 au 12 bis rue de l'Industrie [derrière la Librairie 71].

-o-o-o-

Librairie 71 - 29 rue Jean-Jaurès, Tél.73.82.48.

Librairie Euzen - rue Jean-Jaurès

Librairie J.Vernes (près pl. du Commerce)

Café Surcouf - Morrhonnière

Café La Noé - Jonelière

R.U. Le Tertre - mardi midi

rue de Strasbourg, face à la Préfecture

~~Bellevue~~ Bellevue - Grande place (Self-Information)

ÇA SE VEND OÙ?..



COMMENT S'ABONNER?..

Un trimestre 12 n° : 15f. soutien 20f.

Un semestre 24 n° : 30f. soutien 40f.

Un an 48 n° : 55f. soutien 70f.

Laissez votre ordre en blanc, et envoyez-le à la Librairie 71.

NOS BONNES ADRESSES ?..

- CSOC [Comité de Soutien aux Objecteurs de Conscience] - 57 rue des Hauts-Pavés.
- GIT [Groupe Insoumission Totale] - Tous les jeudis de 20h à 22h.
- COMITE PORTUGAL - [?], tous les 2èmes dimanches.
- CAP (action prisonniers) - M. GERIN. La Moqueulière 44800 St Herblain.
- CNT-AIT [Confédération Nationale du Travail, section française de l'Association Internationale des Travailleurs] - 43 rue Felix Faure, Rezé. Permanence : tous les samedis de 15h à 18h.
- APF [Association Populaire Familiale] - 2 rue Lamoricière.
- GASPROM - 1 rue Léon Say, T.74.65.59. Permanence vendredi 19-21h.
- CENTRE NANTES TIERS MONDE - 9 rue des Hauts-Pavés, dispose d'un montage audio-visuel sur le pétrole et la faim au Sahel.
- CABE [Comité d'Accès aux Bords de l'Erdre] - Robert Chiron, la Vrière, La Chapelle/Erdre, dispose d'un montage sur le problème scandaleux des bords de l'Erdre. Sur la manif de 70, un film de 20mn. Une brochure de 120 p. sur les luttes menées depuis 6 ans.
- GSED-MFA - 2ème dimanche du mois à 10h. Café Modérno, quai Marcel Boissard. Trentemoult Tél.75.53.83.
- CRIN - mercredi et vendredi, permanence de 17h à 19h rue de la Haute-Forêt [derrière le Restau-U].